

Ressources en eau, Ressources bocagères -Note de lecture

Janvier 2020. Version revue novembre 2020.

	<p>Le numéro 30 de la revue « Sciences, Eaux & territoires » fait le tour de questions du moment relatives au bocage en France principalement en relation avec la ressource en eaux.</p> <p>Le numéro de la revue est un dossier qui comporte 20 articles. Il est consultable via le lien suivant : http://www.set-revue.fr/ressources-en-eau-ressources-bocageres</p> <p>Il est publié par l'IRSTEA (L'Institut national de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture) fusionné récemment avec l'INRA (devenue INRAe).</p> <p>Cette note s'efforce d'isoler les éléments du dossier à retenir et qui pourraient contribuer à éclairer certains développements du projet wallons « 4000km de haies ».</p>
---	---

Quelques points clefs

- Le bocage couvre deux réalités : celle d'un patrimoine commun et des services liés mais aussi celle d'un bien privé qui devrait contribuer à l'économie de l'exploitation ;
- Les haies ne font plus partie des métiers de l'agriculture et, dans une perspective durable devraient y être rapatriées ;
- Il y a de moins en moins de haies mais plus en plus par exploitation ;
- Il y a un fort risque de non appropriation de nouvelles plantations dont les agriculteurs ne seraient pas maître d'ouvrage ;
- Le développement de filière d'utilisation de bois combustible et de labels de qualité de gestion et de « contenu » (énergie, travail, biodiversité,...) est essentiel pour la valorisation au sens direct et figuré des réseaux de haies ;
- La France dispose de son dispositif géomatique de description quantitative et qualitative du réseau de haies ;
- Le bocage breton compte 50 à 90m de haies par ha ; il est soutenu et développé dans des zones à forts enjeux identifiées pour des motifs de protection des eaux ; Mais les résultats à première vue positifs ne le sont sans doute pas autant qu'il peut apparaître (pertes > plantations, entretien non approprié, localisation non optimale notamment) ; Entre 2007 et 2013 : plantation de 3500 km de haies sur le projet Breizh bocages donc coût 24 millions d'euros – Perte de haies du double au-moins ; Faut-il se résigner à freiner la débocagisation avec les subventions publiques ?
- Il ne faut pas compter sur les haies et le bocage pour résoudre l'essentiel des questions de pollution des eaux de surfaces (pertes de phytosanitaires). En Bretagne, cependant les actions de soutien sont centrées sur des zones à forts enjeux de qualité des eaux ;
- La représentation de la haie comme « corridor » constitué d'un élément linéaire est devenue tellement prégnante que les autres formes de continuités écologiques sont peu valorisées ;
- La France dispose d'un plan de développement de l'agroforesterie qui pourrait être source d'inspiration pour un cadre wallon de valorisation durable des haies nouvelles et existantes à considérer comme un tout.

Bocage : patrimoine commun, services systémiques d'intérêt collectif mais bien privé « paradoxal », peu protégé et dehors des espaces productifs

Plusieurs auteurs relaient l'idée que coexistent deux réalités. D'une part le bocage en tant que patrimoine commun produisant des services systémiques d'intérêt collectif (eau, paysage, carbone, sol, biodiversité) et, d'autre part, comme bien privé qui contribue(ra) à l'économie de l'exploitation.

A noter un « paradoxe de perception » : Il y a moins de haies année après année malgré les plantations (voir plus loin) mais il y a de plus en plus de haies par exploitation.

Pour les agriculteurs et plus largement, les haies ne sont plus dans l'espace de production et devraient y être rapatriées. Plus largement, « *l'arbre est sorti des métiers de l'agriculture en passant par l'enseignant ou le conseiller* ». Un collectif agricole (« Terres et Bocages » <http://terresetbocages.org/>) tente de d'intégrer davantage le bocage et le « néobocage » dans les exploitations après un constat de non appropriation par les agriculteurs (Breizh bocages – voir plus loin - a fait sortir les agriculteurs de la maîtrise d'ouvrage).

La protection des haies en France n'est assurée que par la BCAE7 de la PAC très inégalement connue, appliquée et contrôlée. Elle aurait même accéléré l'arrachage dans certains cas (en déclarant des haies comme des alignements qui ne sont pas concernés par la BCAE). Par ailleurs la disposition ouvre des dispositions dérogatoires pour supprimer, déplacer ou remplacer les haies, « ce qui offre un élément de souplesse indispensable ».

Bocages = systèmes complexes, « malicieux »

Vu la multitude des acteurs, de leurs attentes, des enjeux et des politiques, et les incertitudes, irréductibles, concernant les dynamiques écologiques, les bocages sont des systèmes particulièrement complexes. Leur aménagement constitue ce qu'il est convenu d'appeler un problème malicieux, c'est-à-dire un problème qui n'a pas de solution optimale. Le traitement des différentes questions nécessite de la concertation, de l'expérimentation et des dispositifs de recherche valorisant ces expériences.

Comme on le lira plus loin les attentes en matière de protection des eaux sont élevées et les contraintes pour atteindre des résultats élevées.

Haies et Bocage : état des lieux

Le développement d'un dispositif (géomatique) descriptif des bocages de France devait aboutir en 2020 (carte des bocages, y-compris échantillonnage et caractérisation écologique qualitatives selon nombreux critères relatifs à la biodiversité – cf. espèces, structures p.ex.). De nombreux usages sont envisagés dont l'évaluation des politiques publiques, le ciblage de réhabilitation, l'évaluation des continuités écologiques, ...

Les « filières du bocage »

Le dossier présente un exemple inspirant de développement d'une filière reprenant différents acteurs dont en finale un réseau d'une vingtaine de chaufferies pour valoriser le « bois énergie ». Les aspects couverts sont notamment : bonnes pratiques d'entretien de haies, bonnes pratiques de conditionnement de bois, réhabilitation de haies, circuit de vente). L'exemple concerne le territoire de la Communauté de Lannion-Trégor en Bretagne.

Par ailleurs, un label de gestion durable pour la haie produisant du bois pour les chaufferies est proposé (« bois bocager labellisé » voir notamment <https://afac-agroforesteries.fr/nos-projets-en-cours/certification-bois-agroforestier-gere-durablement/>) Un outil permettant d'évaluer le prélèvement durable en volume de plaquette à partir d'un réseau de haie est évoqué (éviter les

prélèvements excessifs). On évoque aussi un label relatif à la provenance des plants (« végétal local »).

Les filières locales valorisantes au propre et au figuré sont cruciales avec la réintégration de la haie dans le métier de l'agriculteur. Par ailleurs, les acheteurs doivent être (rendus) conscients qu'ils achètent du bois qui produit de l'énergie mais aussi beaucoup d'autres choses (nature, eau, emploi, ...).

Trois piliers sont mis en évidence pour assurer une nouvelle existence du bocage :

- La nature vue comme un atout ;
- La coopération et la co-construction entre différents acteurs du territoire ;
- Une plus-value en termes d'économie et d'emploi.

Projet « Breizh-Bocages » : Des chiffres qui font réfléchir

Breizh bocage est un programme (FEADER) destiné aux collectivités et associations visant l'amélioration du maillage bocager de leur territoire. Le dispositif vise à soutenir des investissements non productifs, c'est-à-dire les travaux de plantation et de dégagement des plants pendant une durée maximum de 3 ans après plantation. Le projet concerne aussi la restauration de talus. La protection des eaux est l'objectif majeur.

Des chiffres

Bocage breton : 50m haies/ha en moyenne, les zones avec une « bonne densité » : plutôt de l'ordre de 90m/ha , pour le bocage normand bien conservé: 120m/ha (chiffre analogue à celui de Malmédy dans les années 1970). Autre chiffre : environ 115 000km de haies en Bretagne¹ En France et sur base d'une largeur standard moyenne de 10m les haies couvriraient 2.6% des terres agricoles. Pour mémoire il y aurait 16 à 45 000(?) km de haies en Wallonie – voir annexe.

Dans la zone « Breizh Bocages » : 60% d'érosion du bocage entre 1960 et 1980, 1% d'érosion annuelle actuellement

24 millions d'euros ont été dépensés entre 2007 et 2013 (dont 38% en « ingénierie ») pour planter (et réhabiliter) 3500km de haies et talus (*coût d'aménagement : un peu moins de 7 euros/mc*). A noter que sur la même période le double de haies au moins ont disparu. *Pour mémoire la subvention est de 10euros/mc en Wallonie (plantation par entreprise sur deux rangs), soit un budget à prévoir de 40 millions d'euros soit de l'ordre des dépenses bretonnes si on considère qu'une part des plantations seront faites sans passer par entreprise et donc avec une subvention de 7 euros /mc.*

La situation bretonne où coexistent la disparition et la plantation subventionnée est interpellante en matière d'utilisation de l'argent public notamment. Au-mieux on freine la débocagisation. L'urgence de disposer d'un référentiel validé en Wallonie est donc mise en évidence de pouvoir contrer ce genre de situation éventuelle.

Territorialisation des soutiens à la plantation/restauration

Des zones prioritaires ont été identifiées pour le soutien public à la plantation (critères de protection des eaux). Ceci a débouché sur des projets « pilotés » localement par des « intercommunales » ou « syndicats de bassins versants ».

¹ <https://bretagne-environnement.fr/haies-bocageres-bretagne-article>

Bocage et protection des eaux

La « mitigation » des effets du ruissellement par le bocage est important pour des événements pluvieux modérés de faible intensité pour autant que la densité des haies soit élevée (chiffre cité : 40m/ha). Cela fixe des limites évidentes dans les terres arables en Wallonie. Sur l'aspect qualitatif de l'eau : prélèvement de l'eau et effet de l'allongement du temps de transfert favorisant la dégradation des phytos et la fixation des particules fines. Les haies doivent en outre être bien placées pour intercepter le ruissellement. Il y a des parcelles à plus haut risques de transfert qui doivent être considérées en priorité.

Le document évoque l'existence d'un outil de dimensionnement des bandes tampons végétalisées destinées à limiter les transferts de pesticides par le ruissellement érosif. Outil BUVARD, voir <http://buvard.irstea.fr/>

Et <https://www.oieau.fr/eaudanslaville/content/guide-d%E2%80%99utilisation-de-%E2%80%99outil-buvard-pour-le-dimensionnement-des-bandes-tampons>

Un autre outil est aussi évoqué. DPR2 permet d'identifier les parcelles à risque de transfert multipolluants (<https://www.crodip.fr/dpr2-multi-polluants.php>). A Noter que dans cet outil, les matières actives font l'objet d'un classement en groupes en fonction de leur susceptibilité de transfert (dose utilisée, niveau d'absorption, ... voir <file:///C:/Users/Walot/AppData/Local/Temp/intervention-sg-crab-dpr2phyto.pdf>).

Le dossier évoque aussi la plantation de haies dans un projet dans la Manche où, en 30 ans, un millier de kilomètres ont été plantés dont la moitié avec l'objectif d'améliorer le confort des animaux. Ce type de demande se manifeste en Wallonie et s'accroît avec les épisodes de fortes chaleurs estivales.

Les haies : la (seule) solution au déficit de continuités écologiques ?

La représentation de la haie comme « corridor » constitué d'un élément linéaire devient tellement prégnante que les autres formes de continuités écologiques sont peu valorisées.

Il ne faut pas se laisser bercer par l'idée que la haie est toujours et partout une solution ad-hoc et /ou suffisante pour rencontrer les questions de déficit du maillage écologique, paysagère et de réponse aux enjeux climatiques. On l'a vu plus haut pour la protection des eaux aussi.

Développement de l'agroforesterie et place dans la PAC

Un site internet de référence : Afac Agroforesteries : <https://afac-agroforesteries.fr/>.

La France a établi un plan de développement de l'agroforesterie identifiant notamment les actions à mettre en œuvre.

https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/12/151215-ae-agroforesterie-v2_plan-2.pdf

Certaines mesures mériteraient sans doute d'être considérées pour développer un cadre favorable au projet wallon des 4000km de haies et plus largement pour réintégrer la haie dans les parcelles et le métier (système) agricole.

Le PDR français compte une mesure soutenant l'agroforesterie qui n'a pas l'air de marcher bien fort pour diverses raisons (concerne seulement les nouvelles plantations, seulement les plantations intraparcélaires sont éligibles, ..., voir <https://www.agroforesterie.fr/agroforesterie-pac.php>)

Une synthèse de la place de l'agroforesterie dans la PAC est reprise à l'annexe du document suivant : https://afac-agroforesteries.fr/wp-content/uploads/2015/12/151215-ae-agroforesterie-v2_plan-2.pdf

Annexe : Quelques balises quantitatives de référence pour les haies en Wallonie

- Référentiel SPW (Direction des Surfaces) – longueur des haies en km
2015 : 46 146 ; 2016 : 46 210 ; 2017 : 46 100, 2018 : 45 342 et 2019 : 45 017
Longueurs très étonnantes qui donne 63m de haies à l’ha en moyenne en W.
Si on considère que les 3/4 des haies sont en bordures de PP on arrive à une densité de haies de plus de 100m/ha. Le bocage de Malmédy dans les années 1970 était crédité d’une densité de 130m/ha, le bocage breton du projet Breitzh a une densité de l’ordre de 90m/ha dans les bonnes situations.

- Référence enquête UCL ECRU – FUSAGx – GIREA 1999 (EVAGRI). Cette estimation a toujours été considérée assez basse.

RA	SAU (99)	Mhaies/ha	Estimation longueur haies RA (km)
Jurassique	32000	28	896
Ardenne	109000	18	1962
Haute Ardenne	26000	50	1300
Herbagère	73000	50	3650
Condroz	135000	14	1890
Limoneuse W	264000	16	4224
Sablimoneuse W	53000	8	424
Famenne	63000	32	2016
RW	755000	22	16362
		Moyenne RW calculée à partir total RW rapportée à la SAU totale	